

Unité Restitutions / Produits transformés / Certificats

12 rue Henri Rol Tanguy TSA 20002 93555 MONTREUIL SOUS Bois Cedex

Dossier suivi par :

Virginie BOUVARD / Bernard BAGUET

Tél: 01 73 30 30 80 / 20 11 virginie.bouvard@franceagrimer.fr bernard.baguet@franceagrimer.fr Montreuil, le 30 novembre 2012

# **NOTE AUX OPERATEURS n°25 / 2012**

THEME: sociétés de contrôle et de surveillance.

<u>Objet</u>: liste des sociétés spécialisées sur le plan international en matière de contrôle et de surveillance agréées par les Etats membres conformément aux dispositions prévues à l'annexe VIII du règlement (CE) n° 612 / 2009 de la Commission, actualisée au 1<sup>ier</sup> octobre 2012, telle que parue au Journal Officiel de l'Union Européenne C 368 daté du 28 novembre 2012.

Les sociétés de surveillance portant le renvoi suivant (1) sont également dûment habilitées à délivrer les attestations nécessaires pour le paiement des restitutions dans le cadre de l'application du règlement n° 817 / 2010 relatif au bien-être des animaux vivants en cours de transport.

Cette présente liste remplace celle parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 25 octobre 2011.

Pour le Directeur général et par délégation La Chef de l'Unité Restitutions, Produits Transformés et Certificats

Virginie BOUVARD

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex **Tél.**: +33 1 73 30 30 00 / **Fax**: +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

# INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Liste des sociétés spécialisées sur le plan international en matière de contrôle et de surveillance (ciaprès dénommées «sociétés de surveillance»), agréées par les États membres, conformément aux règles prévues à l'annexe VIII du règlement (CE) n° 612/2009

(Cette liste remplace celle publiée au Journal officiel de l'Union européenne C 312 du 25 octobre 2011, p. 5) (2012/C 368/07)

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 17, paragraphe 1, point b), et paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 612/2009 de la Commission (¹), une société de surveillance agréée par un État membre est habilitée à délivrer des attestations certifiant le déchargement et l'importation de produits agricoles bénéficiant d'une restitution à l'exportation dans un pays tiers ou, au moins, l'arrivée à destination de ces produits dans un pays tiers.

Par ailleurs, une société de surveillance agréée et contrôlée par un État membre conformément aux articles 18 à 23 du règlement (CE) n° 612/2009 ou un organisme officiel d'un État membre est chargé de l'exécution des contrôles prévus à l'article 3 du règlement (UE) n° 817/2010 de la Commission (exigences en matière de bien-être des animaux vivants de l'espèce bovine en cours de transport pour l'octroi de restitutions à l'exportation).

L'agrément et le contrôle des sociétés de surveillance relèvent de la responsabilité des États membres.

L'agrément d'une société de surveillance par un État membre est valable dans tous les États membres. Cela signifie que l'attestation délivrée par une société de surveillance agréée peut être utilisée dans l'ensemble de l'Union européenne, quel que soit l'État membre dans lequel se trouve le siège de ladite société de surveillance.

En vue d'informer les exportateurs communautaires de produits agricoles, la Commission publie périodiquement une liste de toutes les sociétés de surveillance agréées par les États membres. La liste ci-jointe a été mise à jour le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

### 2. COMMUNICATION

Les services de la Commission attirent l'attention des exportateurs sur les points suivants:

- Le fait qu'une société de surveillance soit mentionnée dans la liste ne garantit pas automatiquement que les attestations qu'elle délivre sont valables. Des preuves supplémentaires peuvent être nécessaires. Il peut également être constaté, a posteriori, que les attestations délivrées ne sont pas exactes.
- Une société peut être retirée de la liste à tout moment. Avant d'opter pour l'une ou l'autre de ces sociétés, il est donc recommandé à l'exportateur de vérifier auprès des autorités nationales [voir l'annexe XIII du règlement (CE) n° 612/2009] si la société en question est toujours agréée.
- L'exportateur peut obtenir davantage de renseignements sur ces sociétés auprès de l'autorité nationale qui les a agréées.

#### ANNEXE

# Liste des sociétés de surveillance agréées par les États membres

#### DANEMARK

Baltic Control Ltd Aarhus (1) Sindalsvej 42 B PO Box 2199 8240 Risskov DANMARK

Tél. +45 86216211 Fax +45 86216255 http://www.balticcontrol.com Courriel: baltic@balticcontrol.com

Agrément valable du 21.2.2012 au 22.2.2015

#### ALLEMAGNE

IPC HORMANN GmbH (1) Independent Product-Controlling Ernst-August-Straße 10 29664 Walsrode DEUTSCHLAND

Tél. +49 51616-0390 Fax +49 5161603-9101 http://www.ipc-hormann.com Courriel: ipc@ipc-hormann.com

Agrément valable du 1.4.2012 au 31.3.2015

Schutter Deutschland GmbH Speicherstadt - Block T Alter Wandrahm 12 20457 Hamburg DEUTSCHLAND

Tél. +49 3097660 Fax +49 321486 http://www.schutter-deutschland.de Courriel: info@schutter-deutschland.de

Agrément valable du 1.11.2010 au 31.10.2013

### FRANCE

Control Union Inspections France 8 boulevard Ferdinand de Lesseps B.P. 4077 76022 Rouen FRANCE

Tél. +33 232102100 Fax +33 235718099

Courriel: qufrance@control-union.fr

Validité de l'agrément: agrément venu à expiration; re-agrément en cours d'examen.

# ITALIE

Società SGS Italia SpA Sede legale: via Gasparre Gozzi 1/A 20129 Milano MI ITALIA

Tél. +39 0273931 Fax +39 0270124630 http://www.sgs.com Courriel: sgs.italy@sgs.com

Agrément valable du 14.3.2011 au 13.3.2014

<sup>(</sup>¹) Cette société a également été agréée pour effectuer des contrôles dans les pays tiers dans le cadre du règlement (UE) nº 817/2010 (bien-être des animaux vivants de l'espèce bovine en cours de transport).

Società Viglienzone Adriatica SpA Sede legale: via della Moscova 38 20121 Milano MI ITALIA

http://www.viglienzone.it

Filiale di Ravenna: Circonvallazione Piazza d'Armi 130 48100 Ravenna RA ITALIA

Tél. +39 0544428811 Fax +39 0544590265 Courriel: controlli@viglienzone.it

Agrément valable du 14.2.2012 au 13.2.2015

Società Bossi & C. Transiti SpA Via D. Fiasella 1 16121 Genova GE ITALIA

Tél. +39 01057161 Fax +39 010582346 http://www.bossi-transiti.it Courriel: surveyor@bossi-transiti.it

Agrément valable du 15.6.2010 au 14.6.2013

## PAYS-BAS

Control Union Nederland (¹) Boompjes 270 3011 XZ Rotterdam NEDERLAND

PO Box 893 3000 AW Rotterdam NEDERLAND

Tél. +31 102823390 Fax +31 104123967

Courriel: netherlands@controlunion.com

Agrément valable du 1.11.2011 au 31.10.2014

Saybolt International B.V. Stoomloggerweg 12 3133 KT Vlaardingen NEDERLAND

Tél. +31 104609911 Fax +31 104353600 http://www.saybolt.com

Agrément valable du 1.2.2010 au 31.1.2013

## POLOGNE

J.S. Hamilton Poland Ltd. Sp. z o.o. ul. Świętojańska 134 81-404 Gdynia POLSKA/POLAND

Tél. +48 586607720 Fax +48 586007721 http://www.hamilton.net.pl

Agrément valable du 3.12.2010 au 3.12.2013

Polcargo International Sp. z o.o. ul. Henryka Pobożnego 5 70-900 Szczecin POLSKA/POLAND

<sup>(</sup>¹) Cette société a également été agréée pour effectuer des contrôles dans les pays tiers dans le cadre du règlement (UE) n° 817/2010 (bien être des animaux vivants de l'espèce bovine en cours de transport).

Tél. +48 914340211 Fax +48 914882036 http://www.polcargo.pl

Agrément valable du 3.12.2010 au 3.12.2013

SGS Polska Sp. z o.o. ul. Bema 83 01-233 Warszawa POLSKA/POLAND

Tél. +48 223292222 Fax +48 223292220 http://www.sgs.pl

Agrément valable du 3.12.2010 au 3.12.2013

## FINLANDE

OY Lars Krogius AB (¹) Sörnäisten rantatie 25 A FI-00500 Helsinki SUOMI/FINLAND

Tél. +358 947636300 Fax +358 947636363 http://www.krogius.com Courriel: finland@krogius.com

Agrément valable du 10.9.2012 au 10.9.2015

# ROYAUME-UNI

ITS Testing Services LTD (Intertek) Caleb Brett House 734 London Road West Thurrock Grays Essex RM20 3NL UNITED KINGDOM

Tél. +44 1708680200 Fax +44 1708680255

Courriel: mstokes@caleb-brett.com

Agrément valable du 4.4.2010 au 4.4.2013

<sup>(</sup>¹) L'autorisation de délivrer des attestations accordée à cette société est limitée à la Fédération de Russie, à l'Ukraine et à la République de Biélorussie. Pour de plus amples informations, contacter les autorités finlandaises.